



Trait d'union

La Newsletter de la Délégation de l'Union européenne auprès du Royaume du Maroc

Eneko Landaburu
Ambassadeur de l'Union européenne

Depuis l'accord commercial de 1969, les relations entre le Maroc et l'Union européenne ont connu des avancées importantes. De l'accord d'association en 2000, en passant par l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange en 2012 et, plus près de nous, avec la mise en place de l'accord agricole, la diversification des échanges n'a fait que renforcer les liens unissant les deux parties.

L'Union européenne est le premier partenaire commercial et le premier investisseur étranger au Maroc. Le commerce bilatéral a plus que doublé dans la dernière décennie, grâce à la zone de libre-échange UE-Maroc. Mais pour qu'il atteigne son plein potentiel, l'UE et le Maroc travaillent ensemble en vue d'un nouvel accord de libre-échange approfondi et global afin d'améliorer les possibilités d'accès aux marchés et l'investissement, et d'assurer une plus grande intégration de l'économie marocaine dans le marché unique européen. Le Maroc doit saisir toutes les opportunités afin de dynamiser son développement économique et social grâce à cette ouverture sur le bloc européen, fort de ses plus de 500 millions de consommateurs.

Dans ce contexte, l'Union européenne encourage fortement l'idée d'une intégration du Maghreb, intégration qui devient une nécessité économique incontournable. Celle-ci, si elle se réalise, pourra jouer un rôle de moteur de croissance et d'intensification des échanges commerciaux entre pays de la région, et devenir ainsi un facteur d'appui pour une insertion plus efficiente des pays membres à l'économie mondiale.

édito

Sommaire

Relations commerciales UE région méditerranéenne

L'Union européenne dans le monde :

Le marché unique européen représente :

- La plus grande économie mondiale.
- Un bloc commercial de premier plan.
- Plus de 500 millions de consommateurs.
- Le plus grand investisseur mondial.
- Une destination d'investissement de choix.
- Un marché unique, un tarif unique, un ensemble unique de règles.

Le marché unique européen offre :

Des échanges commerciaux très avantageux découlant des accords commerciaux signés par l'UE avec un grand nombre de partenaires : pays du bassin méditerranéen, y compris le Maroc, Europe de l'Est ; Corée du Sud, Mexique, Chili, etc. ; et des accords sectoriels conclus avec les Etats-Unis et le Japon ; etc. Des négociations sont en cours avec d'autres Etats tiers et organisations régionales pour intensifier le libre-échange, notamment l'Inde, le Canada, le Vietnam, la Malaisie, Mercosur (Marché Commun du Sud : Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay et Venezuela), etc.

Approfondir l'intégration économique Sud-Sud

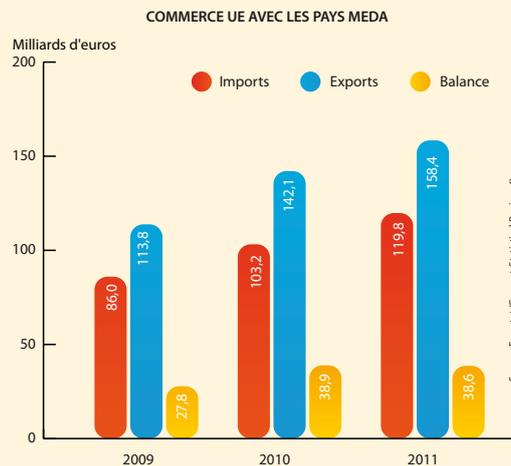
Les relations euro-méditerranéennes au niveau bilatéral sont gérées principalement par les accords d'association conclus avec tous les pays méditerranéens, sauf avec la Lybie (négociations suspendues) et la Syrie (suspension de la signature de l'accord d'association paraphé).

Ces accords portent sur le commerce des marchandises et sont complétés par un certain nombre d'autres accords finalisés, en cours ou en préparation, portant sur le commerce des produits agricoles, les services et l'investissement, l'accréditation et l'acceptation des produits industriels, ainsi que l'établissement des zones de libre-échange approfondies et complètes (ALECA).

Approfondir l'intégration économique Sud-Sud est aussi un objectif clé du partenariat commercial euro-méditerranéen, afin d'établir une zone à part entière de libre-échange.

Cependant, l'intégration économique régionale entre les pays du Sud de la Méditerranée est encore limitée : le total du commerce infrarégional s'est élevé à €15 milliards en 2009, l'un des niveaux les plus bas de l'intégration économique régionale dans le monde.

L'UE soutient le renforcement des relations commerciales entre les pays du Sud de la Méditerranée (e.x. Accord d'Agadir).

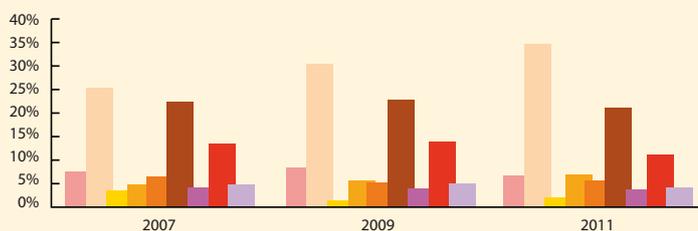


EN % DU TOTAL DU COMMERCE UE	2009	2010	2011
Imports	7,1%	6,8%	7,1%
Exports	10,4%	10,5%	10,3%

Le commerce avec la région euro-méditerranéenne :

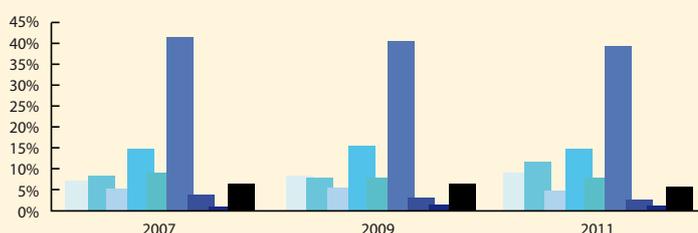
- Exportations de l'UE vers la région Sud de la Méditerranée en 2011 : €158 milliards
- Importations de l'UE en provenance de la région Sud de la Méditerranée en 2011: €119 milliards
- Commerce total UE-Pays du Sud de la Méditerranée en 2011 : €277 milliards, soit 8,6% du commerce extérieur total de l'UE

UE : IMPORTATIONS EN PROVENANCE DES PAYS MEDA



- 1100 - Produits agricoles (Alimentation (y compris des poissons) et matières premières)
- 1200 - Combustibles et produits miniers
- 2100 - Fer et acier
- 2200 - Produits chimiques
- 2300 - Autres demi-produits
- 2400 - Machines et matériel de transport
- 2500 - Textiles
- 2600 - Vêtements
- 2700 - Autres articles manufacturés

UE : EXPORTATIONS VERS LES PAYS MEDA



- 1100 - Produits agricoles (Alimentation (y compris des poissons) et matières premières)
- 1200 - Combustibles et produits miniers
- 2100 - Fer et acier
- 2200 - Produits chimiques
- 2300 - Autres demi-produits
- 2400 - Machines et matériel de transport
- 2500 - Textiles
- 2600 - Vêtements
- 2700 - Autres articles manufacturés

Relations commerciales UE-Maroc

Vers un Accord de Libre Echange Complet et Approfondi

Les relations de l'UE avec le Maroc sont très anciennes. Déjà, un accord commercial avait été signé en 1969 pour s'élargir en 1976. La Déclaration de Barcelone en 1995 a offert un cadre plus général avec ses trois objectifs fondamentaux : le renforcement du dialogue politique et de sécurité, la prospérité partagée et le rapprochement entre les peuples. L'accord d'association concrétise bilatéralement cet engagement : signé en 1996, il a été mis en œuvre à partir du 1^{er} mars 2000. Il instaure un dialogue politique régulier, prévoit la mise en place progressive d'une zone de libre-échange, renforce la coopération économique entre les deux parties ainsi que la coopération sociale et culturelle.

Le statut avancé entre l'UE et le Maroc a été signé le 13 octobre 2008. Le Maroc devient le premier pays du Sud de la Méditerranée à bénéficier d'un partenariat privilégié avec l'UE. Sa mise en place se fait progressivement et un nouveau plan d'action en cours de finalisation fixera les objectifs en termes de rapprochement/convergence réglementaires.

Les accords commerciaux UE-Maroc signés :

Produits industriels : L'Accord d'Association UE-Maroc, entré en vigueur le 1^{er} mars 2000, prévoit une zone de libre-échange effective à partir du 1^{er} mars 2012. Le démantèlement douanier s'est effectué de façon progressive, à différents taux de réduction et selon des listes déterminées pour les marchandises à l'entrée du Maroc (les produits industriels marocains entrent sans droit de douane dans l'UE depuis 1976).

Produits agricoles : Entré en vigueur le 1^{er} octobre 2012, "l'Accord entre l'Union européenne et le Maroc relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche" est un accord équilibré, allant vers une très grande libéralisation dans nos échanges. Cet accord valorisera de façon positive le développement et la complémentarité des échanges pour les opérateurs des deux parties, tout en préservant leurs produits sensibles. Il est prévu dans l'accord agricole, trois mois

après sa mise en œuvre effective, le lancement de négociations pour un accord sur la protection des indications géographiques.

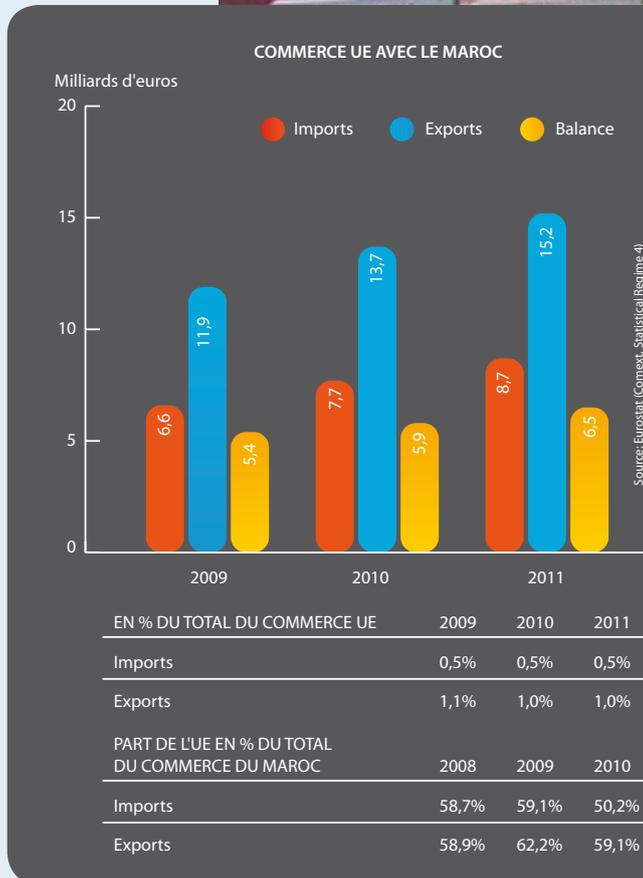
Protocole sur le Règlement des Différends : Largement inspiré des règles et procédures régissant le règlement des différends entre les pays membres de l'OMC, cet accord a pour objectif de prévenir et de régler tout différend de nature commerciale relatif à l'interprétation et à l'application des dispositions commerciales de l'Accord d'Association, en vue de parvenir, dans la mesure du possible, à une solution mutuellement acceptable. Son entrée en vigueur a eu lieu le 1^{er} novembre 2012.

Négociations en cours et futures : services et droit d'établissement et Accord LECA :

Les négociations sur les services et le droit d'établissement qui sont déjà en cours sont très importantes pour les deux partenaires. Les services forment une part importante des relations commerciales entre l'UE et le Maroc, donc que ce soit en tant que négociation indépendante ou au sein de l'ALECA (Accord de Libre Echange Complet et Approfondi), les deux parties continueront les discussions dans ce domaine.

La négociation future portant sur un ALECA se concrétisera par une série de mesures touchant des secteurs tels que les marchés publics, les mouvements de capitaux et de paiements, les mesures sanitaires et phytosanitaires, les droits de propriété industrielle et intellectuelle, la concurrence, la douane et la facilitation du commerce, le développement durable, etc. Précédées d'échanges de points de vue qui ont eu lieu en 2012, ces négociations devraient débuter fin 2012 ou début 2013.

Le statut avancé entre l'UE et le Maroc a été signé le 13 octobre 2008. Le Maroc devient le premier pays du Sud de la Méditerranée à bénéficier d'un partenariat privilégié avec l'UE. Sa mise en place se fait progressivement...





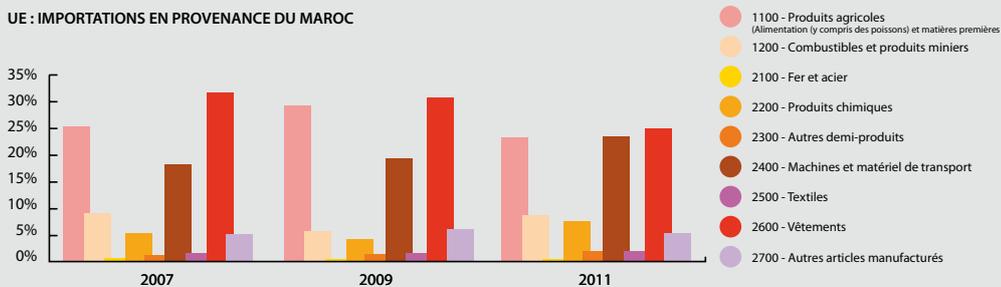
Commerce de biens :

L'UE est le premier partenaire commercial du Maroc : leurs relations commerciales s'élevaient à environ €20,6 milliards en 2010 (soit 53,1 % du total des échanges du Maroc). Le commerce du Maroc avec l'UE est en pleine croissance : entre 2007 et 2011, le volume des échanges entre l'UE et le Maroc a augmenté de plus de 20 % pour représenter, en 2011, €24,3 milliards (exportations de l'UE vers le Maroc : €15,5 milliards et importations de l'UE du Maroc : €8,8 milliards). En 2000, date de la

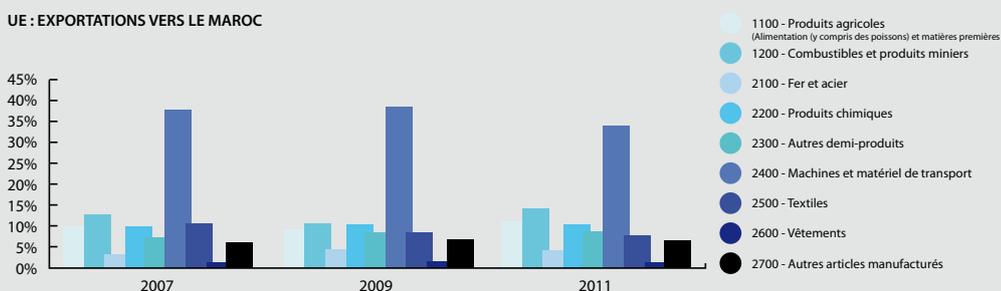
mise en œuvre de l'Accord d'Association, le total des échanges entre l'UE et le Maroc était de l'ordre de €14 milliards d'euros.

Les exportations du Maroc vers l'UE sont encore relativement dépendantes de trois catégories : les vêtements (25,5 %), les produits agricoles (23,5 %) les machines et le matériel de transport (23,3 %). Le Maroc importe principalement de l'UE des machines et du matériel de transport (36,4 %), des biens manufacturés (22,8 %), des produits chimiques (10,5 %) et des carburants (9,2 %).

UE : IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU MAROC



UE : EXPORTATIONS VERS LE MAROC



Le commerce des services et l'investissement direct étranger :

Les exportations de services de l'UE vers le Maroc (2010) : €2,1 milliards.
Les importations européennes de services en provenance du Maroc (2010) : €4,1 milliards.

Les exportations de services de l'UE vers le Maroc consistaient notamment en des services aux entreprises (€1,8 milliard) tandis que l'UE a principalement importé des services de voyage (€1,9 milliard).

En 2010, l'investissement direct au Maroc (s'est élevé à €15,2 milliards, soit une augmentation de 11% par rapport à 2009 (€13,6 milliards) et près de 60% de la part de l'UE dans le total des investissements (actions) dans la région méditerranéenne (€25,4 milliards d'euros) en 2010.

Aides au commerce :

L'aide au commerce est une aide financière pour les pays en développement visant spécifiquement le développement de leurs capacités commerciales.

Il peut inclure l'aide à la construction de nouvelles infrastructures, l'amélioration des ports ou des facilités douanières et l'assistance pour aider nos partenaires à répondre aux exigences européennes de santé et normes de sécurité pour les importations.

L'UE et ses Etats Membres sont ensemble les premiers donateurs de l'assistance technique au commerce au monde (environ €2,6 milliards en 2010), représentant environ 60% des engagements globaux.

Au Maroc, l'UE s'est engagée en 2009 dans un programme d'appui budgétaire de quatre ans d'un montant de €60 millions, dédié à la promotion des investissements et des exportations.

En parallèle, ces cinq dernières années, le financement de l'UE a permis la mise en place de nombreux jumelages entre les administrations marocaines et européennes concernant des thématiques en lien avec l'amélioration de l'environnement des affaires et le développement du commerce, à savoir, la mise en place des infrastructures et du cadre normatif de la politique qualité des produits industriels et la mise en place d'une politique de concurrence et d'une politique de protection du consommateur.

Au Maroc, l'UE s'est engagée en 2009 dans un programme d'appui budgétaire de quatre ans d'un montant de €60 millions, dédié à la promotion des investissements et des exportations.

Export Helpdesk

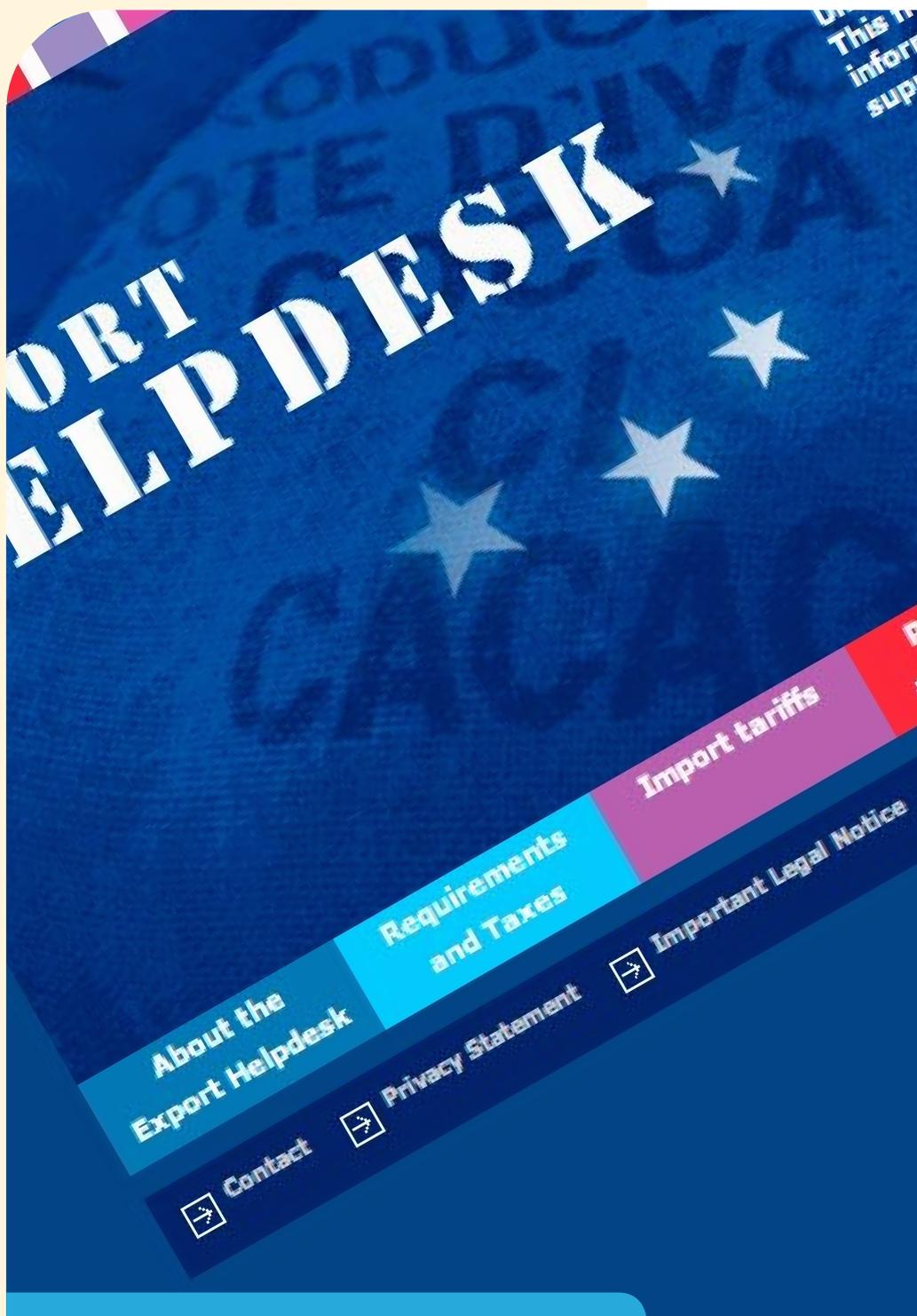
Un outil complet au service des exportateurs et des importateurs



L'Export Helpdesk est un service en ligne fourni par la Commission européenne pour faciliter l'accès au marché de l'Union européenne.

Ce service, gratuit et convivial pour les exportateurs, les importateurs, les associations professionnelles et gouvernements, prévoit :

- 1- des informations sur les exigences d'importation applicables à l'UE et aux États membres de l'UE, ainsi que sur les droits et taxes applicables à chaque produit ;
- 2- des informations sur les régimes commerciaux préférentiels en faveur des pays en développement, y compris les documents à produire pour pouvoir bénéficier d'un traitement préférentiel (tels que les certificats d'origine) ;
- 3- des données statistiques sur le commerce de l'UE et de ses États membres ;
- 4- des liens vers diverses autorités et les organisations internationales impliquées dans des opérations commerciales et la promotion du commerce ;
- 5- une section de contact pour envoyer des demandes d'informations détaillées sur des situations réelles rencontrées par les exportateurs.



Le site est disponible en 6 langues, y compris en arabe.
Il peut être consulté à l'adresse Internet suivante :



Market access

Base de données interactive et gratuite



La base de données Market Access est un outil interactif gratuit, facile à utiliser.

Son service en ligne fournit :

- 1- des informations sur les conditions d'accès aux marchés pour les exportateurs de l'UE dans les pays tiers ;
- 2- un outil pour les entreprises de l'UE afin d'informer la Commission européenne sur les obstacles au commerce auxquels elles sont confrontées dans les pays tiers ;
- 3- un moyen d'évaluer comment les partenaires commerciaux de l'UE respectent leurs engagements internationaux ;
- 4- une meilleure entrée pour la définition des objectifs de l'UE en matière de politique commerciale sur la libéralisation des échanges dans le cadre multilatéral (à l'Organisation mondiale du commerce) et dans les accords commerciaux bilatéraux préférentiels (tels que ceux conclus avec les pays méditerranéens).

Il peut être consulté à l'adresse Internet suivante :

Le site de la Délégation de l'UE au Maroc contient des informations à jour concernant les relations UE-Maroc :

Pour des informations complètes sur l'UE et le commerce :